

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
	Maire	5 907	2 912	5 414	2 710
	Conseiller	2 206	1 087		
	Conseiller	2 206	1 087		
	Conseiller	2 206	1 087		
	Conseiller	2 206	1 087		
	Conseiller	368	184		
	Maire suppléant	2 206	1 087		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).